

## Compte-rendu du Conseil de Quartier

### Guinguette Semeuse du 8 février 2018

**Présents** : Claude Pruvot, Robert Brunet, Fabien Delecroix, Gérard Franchomme, Pascal Himpens, Viviane Lejosne, Martine Picavet, David Planquart, François Poulain, Roselyne Sammarcelli

**Excusés** : Yves Guelton, Nicolas Pecqueur

Administration mairie/prise de notes pour le procès-verbal : M'Heidi GUEROUI

- Validation du compte-rendu du 29 novembre après correction erreur de saisie dans le calendrier 2018 des réunions, à savoir :

**Conseil de quartier le 23 mai 2018** et non pas le 13 mai. (date rectifiée)

- Point d'information : suivi de la réunion du 29 novembre – GRDF – Chapitô ...

Claude Pruvot indique qu'en accord avec Murielle VANDERHEUDERLINGHEN dorénavant lors de l'envoi des comptes rendus, il surligne les passages où des réponses/informations sont demandées. Les comptes rendus sont ainsi ensuite envoyés aux Directions des services et éventuellement aussi aux élus concernés.

Claude a ainsi reçu différentes réponses suite au compte-rendu du 29 novembre.

Sur le nettoyage des rues concernant le chantier Nexity, la société a été contactée par la mairie à ce sujet dès le mois d'octobre. Plusieurs choses ont été mises en place depuis (passage de balayeuses, mise en place de nettoyage au jet et depuis décembre, installation d'un débourbeur). Le sujet est également suivi avec Monsieur le Maire et Gilles Vanderbruggen.

Pour le macadam, la rue Faidherbe fait partie des rues proposées dans le programme pluri annuel de la MEL, mais d'autres choses sont également à prendre en compte comme l'assainissement.

Pour le bruit sur le chantier, une intervention a été faite auprès de l'entreprise suite au signalement de Mme Picavet, à qui ont été transmises les coordonnées du chef de chantier et de la représentante de Nexity pour intervenir en parallèle si besoin. Il n'y a plus de demandes de riverains à priori mais si nécessaire les services interviendront à nouveau.

Pour les containers dans les écoles, les services ont contacté l'agent logé du site Jaurès-Salengro pour que les containers soient rentrés en temps et en heure. Messieurs Brunet et Himpens confirment que les containers sont désormais rentrés. Par contre, pour le centre de soin Paul Clermont, selon monsieur Brunet les containers restent jusqu'au lundi matin.

Pour le 53 rue Raspail, pour la taille non faite, les services indiquent adresser un courrier au propriétaire. Un courrier ayant déjà été précédemment envoyé à une autre maison (n°88) de la même rue pour le même problème. A ce jour 8 février aucune taille n'a été faite. Demander confirmation de l'envoi du courrier au propriétaire et à quelle date. Une copie du courrier peut-elle être transmise au Président du Conseil. Les conseillers demandent ce que la mairie peut faire si le propriétaire ne fait rien ? Se pose alors la question de la réglementation et en cas de défaillance d'un propriétaire de la possibilité pour la mairie d'intervenir ou faire intervenir un prestataire et envoyer la facture à la personne concernée. Mme Bultez peut-elle indiquer au Conseil quelle est la marge de manœuvre de ses services concernant ce type « d'incivilité ».

Pour le garage (garage rue Salembier/rue Paul Bert) la mairie indique n'avoir aucune information relative à une vente, il s'agit donc d'une location. La police municipale a été informée de problèmes de stationnement sur ce secteur. Des riverains se plaignent et François Poulain demande quelle forme d'intervention de la Police Municipale est mise en place ? Il constate que la rue est saturée par des stationnements dont des véhicules accidentés qui peuvent rester plusieurs jours sans bouger. Il s'agit d'un réel problème causé par une entreprise privée qui utilise la voirie comme un parking privé.

Le Chapitô : Fabien Delecroix considère qu'il s'agit d'une entreprise qui utilise un terrain public pour des activités privées, avec un permis de construire qui a été refusé le 19 décembre 2017. Or, le Chapitô est bien là, sans respect de la réglementation et avec des nuisances sonores pour les habitants des alentours. Il précise avoir alerté et être opposé à cette implantation depuis plus d'un an.

Il lui est rappelé qu'il ne s'agit pas d'une utilisation illégale de l'espace mais d'une occupation par contrat et soumise à redevance, contrat qui prévoit en plus l'utilisation de la structure par la commune un certain nombre de fois par an.

Pour ce qui est des nuisances sonores, François Poulain et Martine Picavet expliquent que le terme de nuisances sonores est très imprécis et qu'il faut mesurer le niveau de décibels pour définir s'il y a réellement nuisances sonores. Claude Pruvot constate quant à lui que de son domicile rue du Docteur Huart, lors des diverses manifestations organisées par la mairie dans le parc au long de l'année, il entend légèrement et de manière non gênante les bruits causés par ces manifestations, en général la musique, mais qu'il n'a jamais pu constater aucun bruit provenant du Chapitô.

Pour ce qui concerne la réglementation, Claude Pruvot a lu les articles de la Voix du Nord et un mail d'un membre du collectif. Suite à cela il a pu obtenir quelques informations sur la réalité des faits venant du service urbanisme réglementaire. Les services de Lille ont demandé un document complémentaire obligatoire pour des Établissements Recevant du Public de 2<sup>e</sup> catégorie, correspondant à la jauge indiquée par M Vanhecke lors du dépôt initial du permis de construire, à savoir l'étude de sécurité ESSP. La date limite d'instruction était janvier 2018 et entre-temps le propriétaire a revu à la baisse la jauge de son établissement ce qui ne rendait plus l'ESSP obligatoire. Le permis de construire initial a donc de ce fait été annulé en décembre et un nouveau permis de construire rectifié redéposé.

Pour Martine Picavet, concernant le permis de construire, il lui semble que le conseil traite là d'un sujet qui n'est pas de son ressort. Également, tout comme David Planquart, elle a des échos positifs sur les programmations du Chapitô de la part des habitants du quartier. Elle et de nombreux autres conseillers estiment qu'il faut être pour ce projet qui plaît aux habitants. Fabien Delecroix indique que tous les habitants ne sont pas pour, d'autant que depuis que le Collectif a pu obtenir l'ouverture du Parc au public il serait plus judicieux de l'aménager en conséquence. Claude Pruvot répond que l'un n'empêche pas l'autre et que des projets de réaménagement sont à l'étude pour rendre le parc plus attrayant, tout en rappelant que les réalités financières et budgétaires de la commune sont également à prendre en compte.

Fabien Delecroix devant quitter la réunion demande dans quel secteur il peut distribuer les flyers d'invitation à la réunion publique.

- Vie du quartier : tour de table des conseillers

Claude Pruvot indique ensuite qu'un garage à vélo Transpole va être installé au niveau des Acacias à gauche à cheval sur le parc, lorsqu'on est face au Acacias. Ceci devrait se faire courant mars et les Conseillers sont bien entendu invités à son inauguration.

Martine Picavet demande si des conseillers ont vu ce qui a été fait la veille des vœux du maire avec le yard bombing sur les potelets et comment tout a été « détruit /volé » quelques jours plus tard.

Des conseillers parlent d'une réunion par les opposants à l'installation des compteurs Linky. Martine Picavet dit que les compteurs ont été imposés et qu'il y aurait des ondes négatives. Claude Pruvot précise qu'en plus du compteur électrique Linky qui est un compteur intelligent, arrive maintenant le nouveau compteur gaz, qui est lui un compteur communicant (envoi des consommations journalières une fois par jour à un récepteur qui collecte les informations pour les communiquer au fournisseur). En fait la seule chose qui changera pour le client sera l'absence de relevé à domicile par un agent.

Concernant le site immobilier Nexity, Martine Picavet est toujours en demande de connaître le bailleur pour le bégainage, ainsi que le bailleur social ; Est-ce la Maison des Flandres comme présenté à l'origine, bailleur inconnu du Conseil ?

Martine Picavet reparle de la visite du Chapitô souhaitée par les conseillers. Claude Pruvot indique en avoir parlé avec Jack Nannini qui va voir avec le Maire si et quand c'est possible à organiser.

- Réunion publique du 24 février : organisation, distribution de flyers

Lors de la réunion publique, différents points seront presque certainement abordés tel que Nexity, le Chapitô, etc... les conseillers de quartier ayant été au fait et suivis les projets de l'année qui vient de se terminer. Le Maire et quelques élus seront présents. Une demande a été faite à Citéo d'une présentation de leurs missions. Marie Goblet a été remplacée par Mme Anne Matumbu dont nous attendons la confirmation. Claude Pruvot espère également la présence de certains élus en charge de thématiques sur lesquelles ils pourront éventuellement aussi intervenir. Sera abordé entre-autres le sujet de la nouvelle médiathèque. A ce sujet il précise une visite du bâtiment acquis par la commune en principe prévu le 17 février vers 10h. Il confirme aux conseillers dès que possible.

Claude Pruvot indique qu'il y aura un pot convivial à la fin de la réunion. Pas d'agent, nous ferons le service.

Martine Picavet souhaite qu'il y ait plus de temps d'échanges que l'an dernier avec les habitants. Pascal Himpens demande que la disposition soit en cercle. Claude Pruvot indique que c'est effectivement la disposition qu'il a souhaité, en cercle sur le même niveau et quelques tables basses pour disposer divers documents. Vu la taille de la salle de la rotonde Il est prévu une sonorisation.

Les conseillers se répartissent par secteur la distribution des flyers invitant les habitants du quartier à la réunion publique du 24 février.

- Points divers

A la suite d'une question il est rappelé que dans les zones 30, les cyclistes peuvent aller dans les deux sens, seulement quand il y a un panneau.

20h00 : Le président lève la séance.

Pour le Conseil Guinguette/Semeuse

**Le Président**  
**Claude Pruvot**